

LAISSER DES TRACES TANGIBLES



Parler d'argent, dans notre milieu calviniste, ce n'est pas chose facile, mais parler tout à la fois d'argent et de mort est autrement plus délicat... C'est pourtant mon rôle !

Ma mission, au sein de l'Eglise protestante de Genève, est de gérer les legs et les successions qu'elle reçoit. Mais ce rôle, bien que réactif, est également passif et nous aimons le dynamisme, dans notre vénérable institution ! En effet, en recevant des biens transmis par testament, nous sommes en quelque sorte « à la fin du chemin » : nous avons eu envie de remonter le fil de la vie, afin de ne pas connaître l'existence de nos bienfaiteurs uniquement après leur décès, mais d'avoir la chance de créer un lien de leur vivant.

Aussi, nous avons souhaité développer une communication particulière autour du legs et établir un lien de confiance personnalisé avec les personnes, proches ou non de l'Eglise, intéressées par les valeurs de notre institution, ses projets et ses actions, qui songent à préparer leur testament.

La période que nous venons de traverser a remis, pour un temps, la mort sur le devant de la scène, l'a rapprochée de nous. Alors que souvent, parce qu'elle nous plonge dans le désespoir ou l'angoisse, parce qu'elle nous dérange et bouscule nos habitudes, nous évitons d'évoquer la mort, d'y penser ou de la préparer, voilà que nous avons eu le temps d'y songer, d'en parler, de la voir venir parfois... En avons-nous profité pour la préparer en prenant des mesures concrètes ?

Vous ne l'ignorez pas : préparer son testament ne fait pas mourir... mais permet de préciser nos volontés quant à l'utilisation qui sera faite de notre patrimoine, aussi petit soit-il, lorsque nous aurons quitté le monde terrestre. L'être humain a besoin et envie de laisser des

marques de son passage : prévoir d'aider, après votre décès, l'aumônerie des HUG, dont on sait l'importance qu'elle a eue ces derniers mois, ou vous assurer que vos petits-enfants pourront se réjouir d'aller aux Théopopettes et ainsi développer « l'enfant théologien » qui est en eux, n'est-ce pas laisser une jolie trace ?

Récemment, une personne nous a annoncé qu'elle avait prévu un legs pour l'Eglise dans son testament. Elle nous l'a dit « en passant », en nous écrivant sur un autre sujet, mais un contact a été établi et une relation s'est instaurée. C'est un cadeau pour moi, qui juge souvent la fréquentation des testaments un peu sèche : voilà qu'autour des sujets de mort et d'argent, la vie émerge et le lien humain prend forme, dans l'écoute, la confiance, la discrétion et le respect de la vie privée – qualités qui me sont particulièrement chères. J'ose affirmer que cette personne – qui ne manquera pas de se reconnaître ici – considère la relation que nous avons établie comme aussi enrichissante et précieuse que je l'estime moi-même.

Éléonore Maystre Goldschmid

Éléonore Maystre Goldschmid, responsable des legs et successions, se tient à votre disposition pour toute question par téléphone ou par courriel : au 022 552 42 23. Eleonore.maystregoldschmid@protestant.ch. Un dépliant donnant des explications plus précises sur le legs est disponible. Nous vous le faisons parvenir avec plaisir par courrier postal ou par courriel.

Un legs est une disposition testamentaire qui permet de transmettre un ou plusieurs biens à une personne ou à une institution, comme l'Eglise protestante de Genève, dont la mission est chère au testateur.

Comment faire un legs ?

Vous avez la possibilité de le faire de deux façons.

Le testament olographe est écrit de la main du testateur, daté avec la mention du prénom, du nom et du lieu, et signé. Le testament public est établi devant un officier public, le plus souvent un notaire, avec le concours de deux témoins.

Que léguer ?

Si vous décidez d'instituer l'Eglise protestante comme légataire, vous pouvez choisir de lui léguer une somme d'argent, des titres boursiers ou des biens immobiliers. Elle est exonérée de l'impôt sur les successions. L'Eglise protestante de Genève est entièrement séparée de l'Etat. Elle est financée que par les dons et les legs.



Eglise
protestante
de Genève